

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 78 761 541 /AONO/MINEE/CIPM/2025 DU 29
POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DES
VILLAGES MANENGOUBA DANS L'ARRONDISSEMENT DE NLONAKO, DEPARTEMENT DU
MOUNGO, REGION DU LITTORAL (EN PROCEDURE D'URGENCE).

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP) Intervention d'urgence en eau Exercice 2025, le Ministre de l'Eau et de l'Energie lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de renforcement de l'approvisionnement en eau potable des villages MANENGOUBA dans l'arrondissement de NLONAKO, Département du MOUNGO, Région du LITTORAL (en procédure d'urgence).

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent :

- Etudes préliminaires ;
- Construction du pont de captage (6×4m) ;
- Réhabilitation et extension de l'ancien filtre à trois compartiments (3×1,20×1,20m) ;
- Construction d'un réservoir semi enterré de 100m³ ;
- Canalisations ;
- Bornes fontaines ;
- Prestations diverses ;

3. Tranches/Allotissement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres se feront en un lot unique :

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel en FCFA à l'issue de l'étude préalable est de **soixante-dix-huit millions sept cent soixante et un mille cinq cent quarante et un (78 761 541) FCFA**

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de cinq (05) mois.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine de l'hydraulique et ayant réalisé des opérations similaires.

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, seront financés par le Budget d'Investissement Public (BIP) Intervention d'urgence en eau Exercice 2025.

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est exclusivement en ligne.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres, établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances et dont la liste figure dans le

DAO (Pièce N°12). Le montant de cette caution de soumission est de sept cent quatre vingt mille (780 000) francs CFA.

L'absence du cautionnement provisoire conforme au modèle joint dans le Dossier d'Appel d'Offres entraîne à l'ouverture des plis, la non-recevabilité de l'offre.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Ministère de L'Eau et de l'Energie, Direction des Affaires Générales, Service des Marché Publics, 3eme étage de la Tour Immeuble Ministériel N° 1 porte N° 03T12 12, B.P. 70 Yaoundé, Tel (237) 222 22 83 13, dès publication du présent Avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage (à préciser).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu au Ministère de L'Eau et de l'Energie, Direction des Affaires Générales, Service des Marché Publics, 3^{ème} étage de la Tour Immeuble Ministériel N° 1 porte N° 03T12 12, B.P. 70 Yaoundé, Tel (237) 222 22 83 13, dès publication du présent Avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de soixante mille (60 000) F CFA. La copie du reçu de ce versement sera jointe au dossier de soumission. Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en indiquant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, etc.).

12. Remise des offres

Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme CO- LEPS ou toute autre moyen de communication électronique officiel à préciser par le maître d'ouvrage au plus tard le [20] à [14 heures]. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible

« copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la des Marchés Publics du MINEE , Immeuble de l'Emergence , Porte 3T12.

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées

dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 28 05 à 15 heures par la Commission de Passation des Marchés du Ministère de l'Eau et de l'Energie à Yaoundé – Mvog Ada, nouveau bâtiment annexe. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- Absence ou non-conformité du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis, acquitté à la main, timbrée au tarif en vigueur assortie du récépissé de consignation délivré par la CDEC ;
- Non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Non-respect du format de fichier des offres ;
- Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS ;
- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- Absence de la capacité financière de : quinze millions sept cent cinquante mille (15 750 000) francs CFA ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années dans l'Offre technique ;
- note technique inférieure à 75% de oui ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- Omission d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- Non acceptation des clauses du marché (CCAP et CCTP paraphé sur chaque page et signé assorti

de la mention « lu et approuvé ») par le soumissionnaire

15.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (oui/non) sur la base des critères essentiels de qualification ci-dessous :

- présentation de l'Offre
- références de l'entreprise ;
- matériel de chantier à mobiliser ;
- personnel d'encadrement de l'entreprise ;
- méthodologie plus visite des sites ;
- visite de site.

16. Attribution

Le Ministre de l'Eau et de l'Energie attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disant et jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant [90 jours] à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction de la Mobilisation des Ressources en Eau, sise à Mvog Ada BP : 70 Yaoundé ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

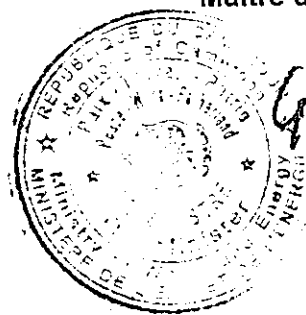
Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48.

Yaoundé le 29 JUIL 2025

Le Ministre de l'Eau et de l'Energie,
Maître d'Ouvrage

Ampliations :

- MINMAP (pour information)
- ARMP (pour information)
- CIPM/MINEE (pour information)
- MINEE/DMRE
- CHRONO
- ARCHIVES



G. Essomba Gaston
Gaston Essomba Gaston

Each bidder must attach to their administrative documents a bid security valid for thirty (30) days beyond the bid validity deadline, established by a first-rate bank or an insurance company approved

by the Ministry of Finance and listed in the tender documents (Exhibit No. 12). The amount of this bid security is **seven hundred and eighty thousand (780,000) CFA francs**.

Failure to provide a provisional security in accordance with the model attached to the Tender Documents will render the bid inadmissible upon opening the bids.

The provisional security will be automatically released no later than 30 days after the expiration of the bid validity period for unsuccessful bidders. In the event that the bidder is awarded the contract, the provisional security will be released after the final security has been provided. The absence of a bid bond issued by a first-rate bank or a first-class financial institution authorized by the Ministry of Finance to issue bonds for public procurement purposes will result in the outright rejection of the bid. A bid bond produced but unrelated to the relevant consultation will be considered absent. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session is ineligible.

10. Consultation of the Tender Documents

The Tender Documents may be consulted during business hours at the Ministry of Water and Energy, Directorate of General Affairs, Public Procurement Service, 3rd floor of the Ministerial Building Tower No. 1, Door No. 03T12 12, P.O. Box 70 Yaoundé, Tel. (237) 222 22 83 13, upon publication of this Notice. It can also be consulted online on the COLEPS platform at the addresses <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> on the ARMP website (www.arpmp.cm) or on any other means of electronic communication indicated by the Project Owner (to be specified).

11. Acquisition of the Tender Documents

The physical version of the tender documents may be obtained from the Ministry of Water and Energy, General Affairs Department, Public Procurement Service, 3rd floor of the TOUR, Ministerial Building No. 1, Door No. 3T12, PO Box 70 Yaoundé, Tel: 222 23 00 1, upon publication of this notice, upon presentation of a receipt for payment of a non-refundable sum of four hundred thousand (400,000) CFA francs, payable to the Public Treasury.

When collecting the tender documents, bidders must register and provide their full address (PO Box, Fax, email, telephone, etc.).

The electronic version of the documents may also be obtained by free download from the addresses indicated above. However, submission by physical or electronic means is subject to payment of the tender documents purchase fee.

12. Submission of Bids

Since the submission is online, the bid, written in French or English, must be submitted by the bidder via the COLEPS platform no later than June 9, 2025, at 2:00 p.m. A backup copy of the bid saved on a USB flash drive or CD/DVD must be submitted in a sealed envelope with the clear and legible indication "backup copy," in addition to the above statement, within the specified timeframe.

File Size and Format

For online submission, the maximum file sizes for documents that will be transmitted via the platform and that constitute the bidder's bid are as follows:

- 5 MB for the Administrative Bid;
- 15 MB for the Technical Bid;
- 5 MB for the Financial Bid.

The following formats are accepted:

- PDF format for text documents;
- JPEG for images. The candidate will ensure that compression software is used to possibly reduce the size of the files to be transmitted.

13. Admissibility of Bids

The administrative documents, the technical offer, and the financial offer must be placed in separate envelopes and submitted in a sealed envelope.

The following will be inadmissible by the Contracting Authority:

- Bids bearing information on the bidder's identity;
- Bids received after the submission deadlines;
- Bids that do not comply with the submission method;
- Bids without information on the identity of the Invitation to Tender;

Any bid that is incomplete in accordance with the requirements of the Invitation to Tender Documents will be declared inadmissible. In particular, the absence of a bid bond issued by an organization or financial institution approved by the Minister of Finance to issue bonds in the field of public procurement, or failure to comply with the templates of the documents in the Invitation to Tender Documents, will result in the outright rejection of the bid without any recourse. A bid bond produced but unrelated to the relevant tender is considered absent. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session is inadmissible.

14. Bid Opening

The bid opening will take place in one session on 8 at 3:00 p.m. by the Procurement Commission of the Ministry of Water and Energy in Yaoundé – Mvog Ada, new annex building. Only bidders may attend this opening session or be represented by a single person of their choice duly authorized even in the case of a group of companies.. Only bidders may attend this opening session or be represented by a single duly authorized person of their choice, even in the case of a joint venture.

Under penalty of rejection, the required administrative file documents must be produced in original form or in copies certified by the issuing department or the competent administrative authority, in accordance with the provisions of the Special Regulations for the Call for Tenders. They must be less than three (03) months old or have been prepared after the date of signature of the Call for Tenders.

In the event of the absence or non-compliance of a document from the administrative file at the time of the bid opening, after a 48-hour period granted by the Commission, the offer will be rejected.

15. Evaluation Criteria

15.1 Elimination Criteria

These include:

- Absence or non-compliance of the bid bond at the time of the bid opening, paid by hand, stamped at the current rate, accompanied by the deposit receipt issued by the CDEC;
- Failure to produce, beyond the 48-hour period after the bid opening, a document from the administrative file deemed non-compliant or missing at the time of the bid opening (except the bid bond);
- Failure to comply with the bid file format;
- Absence of a backup copy in the event of a COLEPS platform malfunction;
- False declarations, fraudulent tactics, or falsified documents;
- Lack of financial capacity of: fifteen million seven hundred and fifty thousand (15,750,000) CFA francs;
- Absence of a sworn statement of non-abandonment of construction sites over the past three years in the Technical Bid;
- Technical score below 75% yes;
- Omission of a quantified unit price in the Financial Bid;
- Omission of an element of the financial bid (the submission, the BPU, the DQE);

- Absence of a dated and signed integrity charter; ▪ Absence of a dated and signed declaration of commitment to compliance with environmental and social clauses;
- Non-acceptance of the contract clauses (CCAP and CCTP initialed on each page and signed with the words "read and approved") by the bidder

15.2. Essential criteria

The evaluation of technical bids will be conducted using a binary system (yes/no) based on the following essential qualification criteria:

- presentation of the bid
- company references;
- site equipment to be mobilized;
- company management personnel;
- methodology plus site visit;
- site visit.

16. Award

The Minister of Water and Energy will award the Contract to the bidder whose bid is evaluated as the lowest and deemed compliant with the Tender Documents.

17. Validity of Bids

Bidders remain bound by their bid for [90 days] from the initial deadline set for submission of bids.

18. Additional Information

Additional information may be obtained during business hours from the Water Resources Mobilization Directorate, located at Mvog Ada, PO Box 70, Yaoundé, or online on the COLEPS platform at <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>, or by any other electronic means of communication indicated by the Contracting Authority.

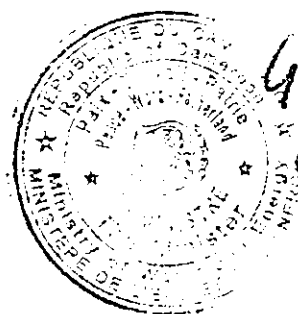
19. Fight against corruption and malpractices
To report any practices, facts, or acts of corruption or malpractices, please call or text MINMAP at the following numbers: 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Yaoundé, 29 JUL 2025

The Minister of Water and Energy,
Project Owner

Explanations:

- MINMAP (for information)
- ARMP (for information)
- CIPM/MINEE (for information)
- MINEE/DMRE
- CHRONO
- ARCHIVES



G. G. G. G.
Eloundou Essomba Gesteau